

COMMISSION DES NORMES COMPTABLES

Avis CNC 106 - Engagements et sûretés

L'arrêté du 8 octobre 1976 prescrit la mention en annexe des engagements souscrits par l'entreprise ainsi que des sûretés constituées par l'entreprise ou par des tiers pour son compte (article 14, annexe n° 6, alinéa 2 et n° 12, a). Diverses questions ont été posées à ce sujet.

Source: Bulletin CNC, n° 1, août 1977, p. 20